

# Pour l'élimination du redoublement dans le cycle d'enseignement fondamental en Haïti

Fritz Dorvilier

**Résumé :** L'école haïtienne, à défaut de pouvoir remplir correctement sa mission socio-pédagogique, s'est convertie en une machine à trier les élèves qui y ont eu difficilement accès et ainsi à gaspiller les maigres ressources financières que l'État et les ménages haïtiens mettent à sa disposition. Sa stratégie pédagogique est caractérisée par le redoublement à tous les niveaux d'enseignement. Cet article rend compte des impacts psychosociologiques et économiques de cette stratégie, et propose une procédure pouvant conduire à son élimination.



**Rezime:** Lekòl nan peyi Dayiti, nan enkapasite li pou li ranpli misyon pedagogik li kòm sadwa, vin tounen yon machin ki ap triye grenn elèv ki frekante lekòl nan goumen, epi konsa ki ap gaspiye ti kras lajan Leta ak fanmi yo dispoze pou sa. Estrateji pedagogik sa a eksplike rezon ki fè elèv sa yo ap double klas nan tout nivo ansèyman an. Atik sa a pèmèt moun konprann enpak sikolojik, sosyal ak ekonomik estrateji sa a, epi pwopoze yon pwosedi ki kapab ede nou elimine pwoblèm sa a.

## 1. INTRODUCTION

Le système éducatif haïtien<sup>1</sup>, outre sa légendaire inefficacité externe au sens que les savoirs qu'il dispense ne répondent pas aux besoins de développement de la société, est caractérisé par une forte inefficacité interne. En effet, comme indiqué dans *La stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous*, « la manque d'efficacité interne du système éducatif haïtien se traduit par des redoublements et des abandons. En 1997, le taux de redoublement pour le fondamental 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles était estimé à 17 %, alors qu'en 2003, ce taux moyen a connu une diminution de 3 %. Les taux de redoublement sont les plus élevés en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années estimés respectivement à 15 %, 16 % et 15 %<sup>2</sup> ». Et, comme le rappelle le Groupe de travail sur l'éducation et la formation (GTEF), « sur chaque 100 élèves qui entrent en 1<sup>ère</sup> année

*fondamentale, seulement 8 d'entre eux ont atteint la classe de philo [terminale]<sup>3</sup> ».*

Ainsi, dans le sillage de l'élimination raisonnable des examens officiels de 6<sup>e</sup> année fondamentale et du baccalauréat 1<sup>re</sup> partie, laquelle mesure a entre autres permis au ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) d'économiser 50 % du coût de réalisation des examens officiels de l'année scolaire 2014-2015 et de financer des projets de formation des maîtres, il convient maintenant de commencer à examiner l'opportunité de la pratique de redoublement scolaire au niveau du cycle d'enseignement fondamental, comme l'a prévu la Réforme Bernard. Dans cette optique, nous passerons en revue les effets pervers du redoublement scolaire et nous analyserons les raisons psychosociologiques et économiques pour lesquelles il mérite d'être éliminé au niveau de l'enseignement fondamental haïtien.

## 2. LES EFFETS PERVERS DU REDOUBLEMENT

D'aucuns continuent à croire, pour des raisons le plus souvent idéologiques, que le redoublement scolaire constitue un gage d'excellence ou du moins une barrière contre la baisse du niveau d'éducation, dans la mesure où il permet aux élèves en difficulté d'apprentissage de se remettre en selle et donc de mieux appréhender les contenus scolaires. Or, comme l'a justement dit Marcel Crahay :

*[...] il semble établi désormais que le fait de répéter une année et, partant, de recommencer la totalité d'un programme de cours n'aide pas les élèves en difficulté à surmonter les obstacles*

1. Le système éducatif haïtien contient cinq niveaux d'enseignement : préscolaire, fondamental, secondaire, professionnel et universitaire. Quant au cycle fondamental, il dispense un enseignement qui s'étale sur une période de neuf années, laquelle est subdivisée en trois cycles : un premier de quatre ans, un deuxième de deux ans et un troisième de trois ans. Les deux premiers cycles remplacent l'ancien cycle primaire et sont considérés comme le cycle d'éducation de base qui, théoriquement, introduit et consolide les relations entre les contenus et les méthodologies des différentes disciplines enseignées. Ce cycle doit également initier l'élève aux disciplines à caractère préprofessionnel comme l'initiation à la technologie et aux activités productives (ITAP). L'entrée au premier cycle doit normalement se faire à l'âge de 6 ans et la sortie, à 12 ans. Quant au troisième cycle, qui remplace en quelque sorte le premier cycle du secondaire traditionnel, il donne une formation intermédiaire permettant à l'élève de s'orienter vers le secondaire classique ou le secondaire technique.
2. Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) (2007). *La stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous*, Port-au-Prince, MENFP, p. 29.

3. Groupe de travail sur l'éducation et la formation (GTEF) (2010). *Pour un pacte national sur l'éducation en Haïti. Rapport au Président de la République*, Port-au-Prince.

qui les empêchent de réussir honorablement à l'école. [...] Du point de vue du chercheur, il semble urgent de dépasser la polémique à propos des effets du redoublement au primaire pour privilégier d'autres questionnements. Car si le redoublement ne constitue pas un moyen pour venir en aide aux élèves en difficulté, il paraît opportun de chercher d'autres moyens pour résoudre cet important problème. Bref, plutôt que de demander de nouvelles preuves concernant les effets du redoublement, il semblerait plus fécond de demander aux chercheurs de se concentrer sur d'autres objets d'investigation<sup>4</sup>.

La pratique du redoublement est effectivement considérée par la plupart des chercheurs en sciences de l'éducation, et même par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) [4], dont les fameuses études du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) sont très respectées, comme pédagogiquement inefficace et économiquement coûteuse. En somme, il a été démontré qu'elle est pédagogiquement toxique, psychosociologiquement stigmatisante et économiquement coûteuse.

Elle est pédagogiquement toxique du fait qu'elle ne permet pas réellement à l'élève de rebondir, mais le place une année de plus face aux mêmes embûches, étant donné que non seulement les enseignants ne modifient pas leurs pratiques pédagogiques, mais que l'environnement familial des élèves, impliquant une espèce et un volume de capital culturel bien déterminés, ne change pas non plus d'une année à l'autre. Il arrive même que le redoublement renforce les difficultés d'apprentissage des élèves, puisque les enseignants ont tendance à ne plus donner d'attention et donc une place privilégiée aux redoublants dans la situation pédagogique, ce qui suppose que leur déficit d'apprentissage ne sera pas forcément comblé par la reprise de l'année.

Elle est psychosociologiquement stigmatisante dans la mesure où elle est dévalorisante et assène un grand coup à l'estime de soi des élèves. Les redoublants et leurs parents sont alors portés à réviser leurs ambitions scolaires et socio-professionnelles. En effet, les élèves attribuent souvent leur échec à des causes internes incontrôlables et nourrissent un sentiment d'incompétence (intelligence, aptitudes, maladie), ce qui les installe souvent dans un cercle vicieux d'échec et les conduit au décrochage scolaire. De plus, ils sont ridiculisés et marginalisés par leurs pairs, ce qui s'avère très honteux et donc douloureux pour eux [2].

Enfin, elle est économiquement coûteuse parce que les pouvoirs publics ainsi que les parents sont amenés à investir dans une année scolaire supplémentaire. Le problème, c'est que les coûts scolaires supplémentaires auraient pu servir à combler le manque de capital culturel de certains élèves (éducation artistique, excursions dans d'autres régions du pays, voyage à l'étranger pendant les vacances, etc.), du côté des parents, et à investir dans des projets de renforcement scolaire (formation des

maîtres, achat de nouveaux matériels didactiques, construction de bâtiments scolaires, etc.) et de création de lieux de culture non pris en charge par l'école (salle de spectacle, zoo, jardin botanique, etc.), du côté de l'État.

### 3. LES RAISONS D'ÉLIMINER LE REDOUBLEMENT EN HAÏTI

Il est indéniable que le système éducatif haïtien a fait de grands progrès, car il a augmenté en volume, c'est-à-dire en nombre d'élèves et d'établissements d'enseignement. En effet, de 2002-2003 à 2013-2014, les effectifs des élèves sont passés de 3 286 988 à 3 779 655, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,3 %, et, pour la même période, le nombre d'écoles est passé de 15 258 à 17 828 [3]. Cependant, son efficacité interne ou sa qualité n'a pas suivi cette évolution quantitative. En témoigne le taux de rendement scolaire, lequel a un impact négatif à la fois sur les élèves, les parents et l'État haïtiens.

**Tableau 1** Taux de rendement scolaire des élèves aux deux premiers cycles du fondamental

TAUX DE RENDEMENT	1 <sup>e</sup> AF	2 <sup>e</sup> AF	3 <sup>e</sup> AF	4 <sup>e</sup> AF	5 <sup>e</sup> AF	6 <sup>e</sup> AF	MOYEN
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Promotion	70	76	75	76	87	63	74
Redoublement	15	16	15	13	12	11	14
Abandon	15	8	10	11	1	26	12
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : SNA/EPT, MENFP/DPCE, Recensement scolaire 2002-2003.

#### 3.1 Les raisons psychosociologiques

Il n'existe certes pas de nombreuses et sérieuses études psychosociologiques empiriques sur les effets du redoublement sur les élèves haïtiens, mais des observations occasionnelles faites lors d'entretiens semi-directifs et d'écoutes discrètes des conversations de certains redoublants ou « échoués » font découvrir une souffrance personnelle. Celle-ci se manifeste à travers un double discours. Le premier renvoie à un sentiment d'injustice, au sens que ce sont les examinateurs qui les « coulent » volontairement pour un quelconque différend ou une antipathie, sinon à travers un discours magico-symbolique en terme de mauvais sort jeté sur l'élève par un parent ou un voisin jaloux. Le second discours donne à voir un sentiment de reconnaissance d'une « incapacité naturelle », au sens que l'élève est né crétin et qu'on ne pourra rien faire pour lui permettre d'acquérir des savoirs scolaires.

S'agissant des parents haïtiens, ils ont une propension à retirer (parfois à la demande des responsables des écoles, notamment les écoles dites d'excellence, qui veulent garder leur bonne réputation) leurs enfants redoublants des établissements scolaires où

4. Crahay, Marcel (2004). « Peut-on conclure à propos des effets du redoublement », *Revue française de pédagogie*, n° 148, juillet-août-septembre, p. 22.

ils ont échoué pour les placer dans d'autres où le niveau d'enseignement est plus bas. Ce faisant, ils croient résoudre au profit de leurs enfants un réel et global problème socio-pédagogique alors qu'en réalité ils ne font que différer leur inévitable échec, notamment aux examens d'État (6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années fondamentales, baccalauréat 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> parties). Et même si les premier et troisième examens officiels ont été éliminés du parcours scolaire, il n'en demeure pas moins vrai que les deux restants représentent des facteurs de blocage traumatisant dans le parcours scolaire. De ce fait, le redoublement se révèle à la fois pénible et improductif, et ce, d'autant que les élèves, s'ils n'abandonnent pas avant, se retrouvent, à la fin d'un cycle d'enseignement (fondamental ou secondaire), relégués dans des filières professionnelles (apprentissage de petits métiers) dénuées d'importance socio-économique. Cela les expose au déficit de qualification pour le marché du travail intégrateur, à la mobilité sociale descendante, à la honte sociale et même à la délinquance.

### 3.2 Les raisons économiques

Comme l'ont montré Jean Moisset et Georges G. Mérisier [4], le coût moyen annuel de la scolarisation d'un élève en 2001 était de 1 600 gourdes pour le fondamental. Et comme indiqué dans *La stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous* (SNA/EPT), « au niveau des écoles non publiques les frais d'inscription

et les frais d'écologie (frais d'entrée annuels et frais mensuels) sont payables directement à l'école. Selon des informations fournies par différents partenaires de l'éducation, ils sont très variables et s'élevaient en moyenne à 2 751 gourdes en 2005. Néanmoins, cette moyenne cache la réalité des charges scolaires dans de nombreux établissements du sous-secteur privé où les frais requis des parents sont très variables et peuvent atteindre des plafonds difficiles à déterminer. À tous ces frais, il convient d'ajouter les coûts liés au transport, à l'uniforme scolaire, aux manuels et aux fournitures. De ce fait, l'effort financier des familles en éducation est estimé à 109 US\$ en moyenne par année, destinés prioritairement aux frais de scolarité, d'uniformes, de manuels et de fournitures scolaires<sup>5</sup> ».

En guise d'exemple, pour scolariser seulement deux enfants au cycle fondamental en 2005, une famille vivant avec le salaire minimum de 240 gourdes par jour devait dépenser 5 502 gourdes par an. Aujourd'hui, en tenant compte de l'inflation (avec un indice des prix à la consommation de 113,71 en 2005 et de 234,6 en 2015), cette somme est estimée à 11 554 gourdes, soit environ un quart de son salaire annuel. Or, en 2002-2003, sur un effectif

5. Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) (2007). *La stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous*, Port-au-Prince, MENFP.

**Tableau 2** Répartition des effectifs des redoublants de l'enseignement fondamental par milieu et par genre selon le cycle et l'année d'étude

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	MILIEU	URBAIN		RURAL		ENSEMBLE	
	Genre	Total	Dont filles	Total	Dont filles	Total	Dont filles
	Année d'étude						
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles	1 <sup>re</sup> AF	14 385	6 585	31 828	13 736	46 213	20 321
	2 <sup>e</sup> AF	14 553	6 890	29 614	13 196	44 167	20 086
	3 <sup>e</sup> AF	13 566	6 521	27 648	11 264	41 214	17 785
	4 <sup>e</sup> AF	11 300	5 424	24 884	14 519	36 184	19 943
	5 <sup>e</sup> AF	9 952	4 974	14 427	6 660	24 379	11 634
	6 <sup>e</sup> AF	7 921	3 943	11 988	5 530	19 909	9 473
	TOTAL	71 677	34 337	140 389	64 905	212 066	99 242
3 <sup>e</sup> cycle	7 <sup>e</sup> AF	6 263	2 778	4 352	1 391	10 615	4 169
	8 <sup>e</sup> AF	3 407	1 779	1 695	815	5 102	2 594
	9 <sup>e</sup> AF	5 103	2 710	2 622	1 360	7 725	4 070
	TOTAL	14 773	7 267	8 669	3 566	23 442	10 833
<b>ENSEMBLE</b>		<b>86 450</b>	<b>41 604</b>	<b>149 058</b>	<b>68 471</b>	<b>235 508</b>	<b>110 075</b>

Source : MENFP/DPCE, Recensement scolaire 2013-2014.

de 2 106 805 élèves, le nombre total de redoublants dans les secteurs public et privé de l'enseignement fondamental était de 281 626; et en 2013-2014, selon le recensement scolaire 2013-2014, sur un effectif de 2 498 706 élèves dont 24 % sont scolarisés dans le secteur public, il est de 235 508, dont 212 066 au niveau de l'éducation de base (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles), soit un taux de redoublement de 8 %. Le coût total du redoublement, tant pour l'État que pour les ménages, est alors facile à déterminer.

Dans ces conditions, où 85 % de l'offre éducative nationale est privée et où, dans la période 2000-2010, environ 76 % des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté (moins de 2 \$US par jour et par personne), il est évident que le redoublement scolaire a été et demeure encore une double peine: il approfondit la pauvreté des familles et implique la non-scolarisation des enfants. En effet, l'Enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH-2001) a montré que « pour 21,2 % des enquêtés le coût trop élevé de la scolarisation a constitué la principale contrainte à l'accès au savoir dispensé par l'école, pour 36,6 % des enquêtés, l'impossibilité de payer les frais de scolarisation a été le motif majeur de l'arrêt de la scolarité<sup>6</sup> ». Et en 2012, l'incidence de pauvreté modérée (qui est estimée à 82 gourdes par personne par jour) était de 58,6 %, touchant donc 6,3 millions de personnes [5]. Ainsi, malgré le Programme d'éducation pour tous mis en place en 2007 [6] et le Programme de scolarisation universelle et gratuite (PSUGO) mis en œuvre en 2013, tout porte à croire que les coûts élevés de scolarisation empêchent encore les parents de scolariser leurs enfants et encore moins les redoublants.

#### 4. LA PROCÉDURE D'ÉLIMINATION DU REDOUBLEMENT

La nécessité d'éliminer le redoublement, au moins dans le cycle d'enseignement fondamental haïtien, s'impose. Pour ce faire, il faut commencer, comme l'a justement prévu la Réforme Bernard, par la promotion automatique de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> année, de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> année et de la 5<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année. C'est dire que les élèves des deux premiers cycles du fondamental subiront trois évaluations susceptibles de donner lieu au redoublement, celles de la 2<sup>e</sup>, de la 4<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> année. Car les apprentissages de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> année constituent un continuum, tout comme ceux de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> année, ce qui signifie qu'il est inutile de procéder à une évaluation de passage à l'intérieur d'un segment d'apprentissage.

L'élimination du redoublement nécessitera évidemment la conception et la mise en place de tout un ensemble de mesures d'accompagnement (formation des enseignants, recrutement de personnel supplémentaire pour des leçons particulières, réduction de la taille des classes, organisation de classes de soutien durant les vacances scolaires, intervention de logopèdes, de psychologues et de spécialistes en didactique), afin d'éviter la baisse du niveau de l'éducation. Ces mesures auront certes un

important coût, mais l'avantage coût-bénéfice sera largement favorable à l'État et aux ménages haïtiens.

Dans cette perspective, à court terme, le MENFP, de concert avec le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), peut mettre en place un programme de soutien extrascolaire pendant les vacances d'été. Celui-ci sera effectué par des étudiants. Pour ce faire, le MENFP pourrait procéder à un recensement exhaustif des redoublants, dresser une cartographie nationale du phénomène, établir une pédagogie d'appui bien spécifique et enfin envoyer ces étudiants exécuter ce programme.

#### 5. CONCLUSION

Dans le contexte haïtien, le redoublement scolaire n'apporte en réalité qu'un sentiment d'un travail pédagogique relativement adéquat, au sens que l'établissement scolaire fait tout ce qu'il peut pour transmettre des savoirs et qu'en conséquence le redoublement est de la faute personnelle de l'élève. Les élèves en difficulté d'apprentissage pour des raisons diverses sont donc sacrifiés sur l'autel de la pédagogie indifférenciée. C'est dire que ni le cadre ni les formes de transmission et d'évaluation des savoirs ne sont véritablement mis en cause. Or, en ce qui concerne particulièrement l'évaluation, elle se révèle défailante. En effet, dans *La stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous*, il est fait mention que « les courroies de transmission d'information et de prise de responsabilités entre les instances dans la conduite des différentes étapes de l'opération d'évaluation des acquis ne semblent pas imperméables. L'insuffisance de ressources humaines qualifiées pour conduire professionnellement les différentes opérations liées à l'administration des tests, à la correction normalisée, à la saisie des performances individuelles et au traitement des données jusqu'à la publication des résultats affecte également la fiabilité des résultats<sup>7</sup> ». C'est d'ailleurs pourquoi le GTEF a justement fait la « Recommandation n° 8 », à savoir: « Revoir le système d'évaluation des apprentissages: encourager l'évaluation formative au niveau des établissements, confirmer la décision de promotion automatique entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> année et entre la 3<sup>e</sup> année et la 4<sup>e</sup> année du fondamental, supprimer l'examen d'État de 6<sup>e</sup> année<sup>8</sup>. »

Ainsi, en attendant la réalisation d'une conférence de consensus sur le redoublement dans l'enseignement fondamental en Haïti, laquelle réunira les chercheurs en éducation, les enseignants et les parents d'élèves, les autorités haïtiennes doivent faire preuve d'intelligence et de courage politique en interdisant le redoublement dans les deux premiers cycles d'enseignement fondamental, sinon, pour commencer, en 1<sup>re</sup> et en 3<sup>e</sup> année. Cette mesure participera grandement à l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation en Haïti. ■

6. Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) (2003). *Enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH-2001)*, Port-au-Prince, IHSI.

7. *Ibid.*

8. Groupe de travail sur l'éducation et la formation (GTEF) (2010). *Pour un pacte national sur l'éducation en Haïti. Rapport au Président de la République*, Port-au-Prince.



### BIBLIOGRAPHIE

- 1 ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) (2013). *Équité et qualité dans l'éducation : Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*, Paris, Éditions OCDE.
- 2 CRAHAY, Marcel (2009). « Le redoublement, une réalité secrète et douloureuse », dans *Peut-on lutter contre l'échec scolaire ?*, Bruxelles, Éditions de Boeck Université, 3<sup>e</sup> édition, p. 238-242.
- 3 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENFP)/DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (DPCE) (2015). *Recensement scolaire 2013-2014*, Port-au-Prince, MENFP/DPCE.
- 4 MOISSET, Jean J. et MERISIER, Gaston Georges (2001). *Coûts, financement et qualité de l'éducation en Haïti : perspective comparative école publique, école privée*, Port-au-Prince.
- 5 PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD) (2014). *Rapport OMD 2013, Haïti : un nouveau regard*, Port-au-Prince.
- 6 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENFP). (2007). *La stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous*, Port-au-Prince, MENFP.

**Fritz Dorvilier, Ph. D.** a effectué des études universitaires de premier cycle en Droit et en Sociologie à l'Université d'État d'Haïti. Il est détenteur d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en études du développement et d'un doctorat en sciences sociales (Développement-Population-Environnement) de l'Université Catholique de Louvain, Belgique. Il est actuellement enseignant-chercheur à l'Université d'État d'Haïti. Ses recherches portent sur l'éducation, la gouvernance territoriale, le développement local, la démo-économie, la justice de paix et les nouveaux mouvements sociaux. Parallèlement à ses activités d'enseignement, il s'adonne à la consultance auprès du Parlement et du ministère de l'Éducation nationale d'Haïti, ainsi que d'organismes internationaux de développement. [kitz74@yahoo.com](mailto:kitz74@yahoo.com)

